

<https://www.snetap-fsu.fr/Les-droits-des-femmes-au-MAA-Comme-ailleurs-sortons-de-l-anecdotique.html>



Les droits des femmes au MAA. Comme ailleurs, sortons de l'anecdotique.

- Les Dossiers - Égalité professionnelle / Diversité -



Date de mise en ligne : vendredi 1er mars 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés



Comme chaque année, le 8 mars se veut être une journée de lutte pour les droits des femmes, contre les discriminations de genre et contre le sexisme qui, au travail, condamnent les femmes à être sous-payées, malmenées, et harcelées.

Cette discrimination professionnelle communément admise conduit les femmes à devoir se contenter de retraites de misère, **69% des personnes isolées bénéficiant du minimum vieillesse sont des femmes**¹.

Les discriminations au travail sont le reflet des inégalités entre les hommes et les femmes dans la vie. Vie domestique, vie sociale, vie politique, la domination masculine empêche l'épanouissement des femmes, trop souvent cantonnées à entretenir le quotidien, qui permet ainsi aux hommes de se consacrer à leurs aspirations et ambitions, ces derniers étant libérés des tâches ménagères et des obligations familiales, en direction des enfants et des vieux parents.

La [CGT](#), la [FSU](#) et Solidaires, comme beaucoup d'autres organisations féministes, dénoncent, et surtout combattent cette organisation genrée de la société.

Au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), dans ses établissements publics, scolaires, les discriminations à l'encontre des femmes sont bien réelles : **les femmes occupent majoritairement les emplois les plus précaires et les plus mal cotés**. Parmi les **temps partiels**, elles sont 84,5%, parmi les agents de catégorie C, 76,8%. Leur **avancement de carrière** est de plus très freiné. Pour les **personnels de direction** pouvant accéder à la hors-classe, on note 14 directrices et 24 directeurs, mais sur les 13 promu-e-s, seules 3 sont des femmes, soit 21% de femmes contre 42% d'hommes².

Tous ces exemples sont symptomatiques d'un employeur qui ne prend pas assez en compte les enjeux de l'égalité.

À ces discriminations professionnelles que nous subissons au ministère et dans ses établissements, viennent s'ajouter **les violences sexistes et sexuelles** dont les victimes, y compris lorsque les faits sont avérés et reconnus par l'administration, ne connaissent aucune réparation et subissent seules les innombrables conséquences matérielles et séquelles physiques et morales. Quant aux responsables, ils ne sont jamais inquiétés.

Pire encore, le MAA se désengage, conteste, et nous renvoie à un arbitrage au tribunal. Cela veut dire que le MAA, dans cette posture, viendrait alors s'opposer au tribunal à la plaignante !

Que fait le MAA ?

Les droits des femmes au MAA. Comme ailleurs, sortons de l'anecdotique.

Comme ailleurs, **il renonce, et se cantonne à mener des politiques d'affichage**, telle la labellisation qui préconise par exemple des mesures pour la garde d'enfants. Une mesure qui, présentée ainsi, entretient le stéréotype de la responsabilité des femmes sur la parentalité. Car dans une société d'équilibre, la garde d'enfants devrait être une préoccupation pour tous les parents, indépendamment de leur sexe !

Ou encore, on peut aussi citer le télétravail, considéré comme une avancée pour les femmes car elles peuvent alors « concilier vie professionnelle et vie familiale » ! Au MAA, la majorité des télétravailleurs sont des télétravailleuses de catégorie A. Et oui, il ne faudrait pas que les ambitions de carrière des femmes nuisent à leur devoir maternel !

Alors arrêtons de nous laisser endormir par les pseudos cellules d'écoute, sortons de l'incantation, et exigeons de réelles dispositions pour corriger les inégalités.

- Non, les femmes ne veulent pas de mesurètes pour pallier les impacts de l'infériorisation. Elles veulent l'égalité réelle.
- Mais pour y arriver, il va falloir continuer à lutter, toutes et tous ensemble, jusqu'à la victoire.

Le 8 mars 2019, la CGT Agri, le Snetap-FSU, et [SUD](#) rural territoires, appellent à une journée de mobilisation, pour faire avancer les droits des femmes.

Des rendez-vous sont organisés partout sur le territoire, à 15h40.

Plus d'informations sur les actions en France : [consulter le site](#).

Pour diffusion :

- [l'appel à manifester \(version adaptable\)](#) ;
- [le tract appel à la grève féministe](#) ;
- [le présent article de l'intersyndicale](#).

[1]

[2]

[1] Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. Les retraités et les retraites. Panoramas de la DREES social, mai 2018.

[2] Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Bilan social 2017. mis en ligne le 24 janvier 2019.